

RESOLUTION NO 1

Considérant :

- l'afflux supplémentaire continu de jeunes enfants dans les classes enfantines et primaires,
- la volonté politique de réduire le problème des effectifs à des moyennes cantonales abstraites,
- la décision du Conseil d'Etat d'abaisser le nombre de classes et d'augmenter les effectifs, sans en assumer les conséquences pédagogiques et sociales,
- la difficulté d'enseigner de manière différenciée dans des classes à effectifs lourds,
- les 440 demandeurs d'emploi inscrits au début de l'année scolaire auprès du DIPC,
- les 180 brevetés 1993 qui vont se trouver pour la plupart sans travail à la fin de leur année de transition,
- la responsabilité particulière de l'Etat envers des travailleurs qu'il a lui-même formés et dont il est (pratiquement) le seul employeur possible,

la Société pédagogique vaudoise demande que,

le Conseil d'Etat change sa politique et mette tout en oeuvre pour réduire le chômage des enseignants, en particulier en ouvrant rapidement les classes indispensables.